

Taxes pour les candidates et candidats

1. Qualification

Certificat / Titre	Objet	Taxes
Certificat FSEA Formatrice / Formateur	Taxe d'enregistrement (facturée par l'institution)	CHF 90. –
Certificat FC FSEA numérique	Taxe d'enregistrement (facturée par l'institution)	CHF 90. –
Brevet fédéral de formatrice/formateur	Taxe d'examen, y compris la taxe de contrôle et d'inscription Vérification centralisée (2015) Examen final (2024)	CHF 680. – CHF 1'050. –*
Diplôme fédérale de responsable de formation	Taxe d'examen, y compris la taxe de contrôle et d'inscription Vérification de la demande d'admission sans BF de formatrice/formateur ou sans modules de diplôme Vérification de la demande d'admission sans BF de formatrice/formateur et sans modules de diplôme	CHF 3'050. – CHF 500. – CHF 750. –

* Calcul basé sur les entretiens en ligne. Si, pour des raisons juridiques, les entretiens devaient se dérouler physiquement sur une plus longue période, la structure des coûts serait revue.

2. Reconnaissance et validation d'acquis (VA)

Variante I : sur dossier uniquement

BF-M1
BF-M2 / BF -M3 / BF -M4 / BF -M5
DF-M1 / DF-M2 / DF-M3 / DF-M4 / DF-M5 / DF-M6

1 module	CHF	600.-
2 modules	CHF	950.-
3 modules	CHF	1'300.-
4 modules	CHF	1'650.-
5 modules	CHF	2'000.-
6 modules	CHF	2'350.-

Variante II: sur la base de l'évaluation des acquis

BF-M1
BF-M5

1 module	CHF	1'050.-
2 modules	CHF	2'100.-
3 modules	CHF	3'150.-

BF-M2 / BF-M3 / BF-M4
DF-M1 / DF-M2 / DF-M3 / DF-M4 / DF-M5 / DF-M6

1 module	CHF	600.-
2 modules	CHF	950.-
3 modules	CHF	1'300.-
4 modules	CHF	1'650.-
5 modules	CHF	2'000.-
6 modules	CHF	2'350.-

Les modules doivent être déposés en même temps pour bénéficier des prix dégressifs.
En cas d'opposition/recours, une avance sur frais sera facturée. Si le recours est accepté ce montant sera remboursé.
Plus d'information sur :

<https://alice.ch/app/uploads/2025/02/guide-pratique-reconnaissance-validation-acquis.pdf>

Décision de
la Commission suisse FFA du 05 novembre 2019, 03 novembre 2020, 20 avril 2023 et 07 février 2024
la CAQ du 11 juin 2025